

Il est fait appel au sens de responsabilité individuelle des candidats qui s'engagent à respecter les mesures sanitaires qui seront en vigueur dans chacun des centres pendant toute la durée des épreuves écrites. Le pass vaccinal n'est pas demandé.

Des consignes sanitaires locales pourront différer de ces mesures générales, notamment pour les centres de passage des épreuves écrites outremer et à l'étranger (La Réunion, Martinique, Guadeloupe, Tahiti, Nouvelle-Calédonie, Guyane, Maroc).

Les candidats sont convoqués au moins une heure avant le début des épreuves écrites.

Attention : des horaires et des informations spécifiques pourront être indiqués sur la convocation ou pourront être envoyés par mail avant et pendant le concours. Ces informations ont un caractère impératif. Le candidat doit consulter sa messagerie mail très régulièrement.

Ils doivent se munir de plusieurs masques, au minimum un par demi-journée, et respecter une distance au minimum d'un mètre entre chaque personne dans les files d'attente et lors de tout déplacement dans le centre de passage des épreuves écrites.

Dès l'entrée dans le centre de passage des épreuves écrites, les candidats doivent obligatoirement porter un masque et se nettoyer les mains à l'aide d'une solution hydro-alcoolique. Ils sont invités à montrer leur convocation aux surveillants positionnés à l'entrée, en la tenant à bout de bras, afin d'être orientés vers les salles de concours.

Les vérifications d'identité se font une fois les candidats installés à leur table : chaque candidat dépose sa pièce d'identité et sa convocation sur sa table et est invité à baisser son masque lorsque le surveillant effectue la vérification, lors de l'émargement.

Les candidats doivent porter leur masque pendant toute la durée des épreuves et pour tout déplacement à l'intérieur du centre de passage des épreuves écrites, y compris pour aller aux toilettes (sauf indication contraire due à des mesures sanitaires spécifiques locales).

A la fin de chaque épreuve, les candidats sortent un par un et le cheminement dans le centre de passage des épreuves écrites se fait en respectant toujours la distance minimum d'un mètre entre chaque personne. Ces consignes valent pour les épreuves du matin et celles de l'après-midi.

Déjeuner dans le centre de passage des épreuves écrites : les candidats sont invités, en l'absence de possibilité de restauration dans le centre de passage des épreuves écrites, à apporter leur déjeuner ainsi qu'un sac plastique pour y mettre les déchets alimentaires et les masques usagés jetables.

La distance de deux mètres minimum entre les candidats lors de la pause déjeuner est requise.

Tous les déchets sont conservés par les candidats dans un sac plastique fermé hermétiquement (lequel contient le masque usagé remplacé en milieu de journée) et emporté par le candidat chez lui à la fin de chaque journée d'épreuves.

Moyens de transport pour accéder aux centres de passage des épreuves écrites : pour se rendre dans les centres de passage des épreuves écrites et en revenir, il est conseillé aux candidats, dans la mesure du possible, de privilégier un moyen de transport individuel.

En cas d'utilisation des transports en commun, les mesures barrières décrites pour le centre de passage des épreuves écrites sont à appliquer (y compris le port du masque et l'utilisation de gel hydro-alcoolique).

Dans la mesure du possible, privilégier un hébergement de proximité pour la durée des épreuves.

Récapitulatif des consignes pour les candidats

- Prévoir une arrivée anticipée en prévision des files d'attente pour entrer sur le centre de passage des épreuves écrites
- Se munir de plusieurs masques et en porter un dès l'entrée sur le centre de passage des épreuves écrites
- Respecter une distance minimum d'un mètre entre chaque personne
- Prévoir d'apporter son déjeuner et un sac plastique individuel pour les déchets
- Prévoir d'apporter une petite bouteille de gel ou solution hydro-alcoolique pour le nettoyage des mains
- Conserver les déchets du déjeuner et le masque usagé dans un sac plastique fermé hermétiquement et les rapporter chez soi chaque soir.
- En cas de symptôme, se soumettre aux consignes du chef de centre et effectuer un test qui doit être négatif pour continuer les épreuves.

En s'inscrivant aux concours de la BCE, le candidat s'engage à avoir pris connaissance du règlement du concours et à le respecter strictement et complètement.

Documents à présenter à la demande du personnel du centre

- La convocation imprimée
- La pièce d'identité fournie lors de l'inscription

Documents et matériels autorisés

- Aucun document ni matériel électronique n'est autorisé sauf pour :
 - l'option technologique, pour l'épreuve de Management et sciences de gestion
ATTENTION, l'utilisation de la calculatrice est limitée aux modèles suivants :
 - TEXAS INSTRUMENT TI 30XB multiview (2 couleurs) et 36X Pro
 - CASIO FX 92 (tous modèles)Aucun autre modèle de calculatrice ne sera accepté et le candidat ne pourra pas apporter plus de 2 calculatrices dans la salle d'examen. L'utilisation d'un autre modèle de calculatrice constitue un cas de fraude au concours
 - la filière littéraire
 - Un dictionnaire latin-français BORNECQUE, GAFFIOT, GOEZLER ou QUICHERAT pour l'épreuve de latin
 - Un dictionnaire grec-français BAILLY, GEORGIN ou MAGNIEN-LACROIX pour l'épreuve de Grec.
- Il est recommandé d'utiliser un stylo bille, ou feutre à encre foncée et non effaçable (bleue ou noire). D'autres couleurs peuvent être utilisées pour des schémas ou cartes en particulier des crayons de couleur pour l'épreuve d'Histoire Géographie et Géopolitique du Monde Contemporain en option scientifique.
- Il est fortement conseillé de ne pas utiliser de correcteur (ruban correcteur, stylo correcteur, effaceur ...) mais plutôt de rayer proprement sur sa copie.
- Il est interdit d'utiliser des agrafes ou des trombones.
- L'usage de tout document écrit ou imprimé, de tout papier autre que ceux fournis est formellement interdit.

Retard et absence

- Si un candidat est absent à l'une des épreuves, il est éliminé du concours des écoles utilisant l'épreuve concernée.
- Si le candidat se présente dans l'heure suivant l'heure effective de début d'une épreuve, il est autorisé à composer, mais ne bénéficie d'aucune prolongation. Après la première heure, il n'est plus autorisé à composer et est considéré absent.
- Aucune sortie temporaire ou définitive n'est autorisée pendant la 1ère heure et le dernier ¼ d'heure de l'épreuve.

Installation à la table de composition

- Le candidat pose sa convocation et sa pièce d'identité visiblement sur la table de composition.
- Il ne doit avoir en plus que son sujet, ses copies, les brouillons autorisés et ses effets permettant d'écrire, sur la table.
- Il éteint son téléphone portable et tout autre moyen de communication (montres connectées, tablettes etc...) et les range dans son sac fermé et placé hors de portée.

Pendant les épreuves


Il est interdit :

- ✓ de communiquer avec ses voisins ou toute autre personne, quelle qu'en soit la raison. En cas de besoin, le candidat se signale au surveillant à qui il peut poser toute question
- ✓ de ne pas respecter le silence imposé à tous
- ✓ de porter un couvre-chef : le candidat doit enlever ou se soumettre à un contrôle permettant de s'assurer de l'absence de tout moyen de communication frauduleux
- ✓ d'utiliser un casque anti-bruit (les bouchons d'oreilles sont autorisés après avoir été signalés au surveillant) sauf décision d'aménagement de la BCE
- ✓ d'utiliser un minuteur, un réveil, un chrono, etc... Si le candidat porte une montre non connectée, il doit la déposer sur

sa table, bien en évidence

- ✓ d'utiliser tout document écrit ou imprimé, tout papier autre que ceux fournis
- ✓ de détenir et d'utiliser document ou appareil permettant d'accéder à l'information
- ✓ d'accéder à son sac au pied de sa table sans accord du surveillant
- ✓ de porter sur la copie, en dehors de l'en-tête, un quelconque signe distinctif (nom, prénom, établissement, origine, etc.) conformément au principe d'anonymat.

En début d'épreuve

| | | | | | | |
|---|----------------------|----------------------|----------------------|----------------------|-----------|--|
|  | Número d'inscription | <input type="text"/> | Nom : | <input type="text"/> | | |
| | Número de table | <input type="text"/> | Prénom : | <input type="text"/> | | |
| | Né(e) le | <input type="text"/> | <input type="text"/> | <input type="text"/> | Filière : | <input type="text"/> |
| Emplacement QR Code | Code épreuve : | <input type="text"/> | Nombre de pages : | <input type="text"/> | Session : | <input type="text"/> |
| | Épreuve de : | | | | | <input type="text"/> |
| | Consignes | | | | | <ul style="list-style-type: none">• Remplir soigneusement l'en-tête de chaque feuille avant de commencer à composer• Rédiger avec un stylo non effaçable bleu ou noir• Ne rien inscrire dans les marges (gauche et droite)• Numéroté chaque page (cadre en bas à droite)• Placer les feuilles A3 ouvertes, dans le même sens et dans l'ordre |

- Le candidat doit remplir soigneusement l'en-tête comme indiqué ci-dessous sur toutes les copies :

- ✓ Le **numéro d'inscription** précisé sur la convocation aux épreuves écrites
- ✓ Le **numéro de table** (00008 dans l'exemple ci-dessous) précisé sur l'étiquette de table



- ✓ **Filière** : préciser la filière dans laquelle le candidat est inscrit : ECE, ECS, ECT, B/L ou A/L
 - ✓ **Session** : 2022
 - ✓ **Code épreuve et Épreuve** : reporter les informations qui sont sur le sujet distribué
 - ✓ **Nombre de pages** : numéroté, en continu, chaque page dans le cadre en bas à droite et reporter le nombre total de pages (et non le nombre de feuilles) dans le cadre en haut.
- **AFIN D'IDENTIFIER LES COPIES, l'étiquette QR CODE doit IMPÉRATIVEMENT être COLLÉE sur la PREMIÈRE COPIE et le NUMÉRO d'INSCRIPTION doit figurer et ÊTRE LISIBLE sur TOUS LES EN-TÊTES des COPIES.**
 - Pendant l'épreuve, le candidat ne doit rien écrire en dehors du cadre de la copie (rien dans les marges gauche ou droite).

En fin d'épreuve

- Laisser sur la table de composition toutes les copies et brouillons non utilisés, ainsi que le sujet d'épreuve
- Placer les copies ouvertes à plat et dans l'ordre de composition, la première avec le QR code en dessous : c'est ainsi que les surveillants procèdent au ramassage des copies
- En cas de copie blanche, ajouter la mention « copie blanche » et signer la copie (l'en-tête doit être aussi rempli en début d'épreuve).

A LA FIN DES ÉPREUVES, LE CANDIDAT S'ENGAGE A NE PAS DIVULGUER LE SUJET AVANT QUE LA BCE NE LE PUBLIE SUR SON SITE INTERNET.